

## **Union Financière de France Banque – Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2020 – Réponses aux questions écrites**

### QUESTIONS RELATIVES AU DIVIDENDE

Deux actionnaires ont adressés les questions suivantes :

***Actionnaire 1 : Concernant la fixation du dividende à 0,70 € par action (résolution n°3), suite à la vente de Primonial, il semblait que le dividende par action devait être de 3 € par action et non de 0,70 ? D'autre part, pensez-vous qu'un dividende sera versé cette année ?***

***Actionnaire 2 : Concernant le dividende exceptionnel, une distribution sur l'exercice 2020 (notamment en Novembre) est-elle prévue ?***

Réponse :

Le Conseil d'Administration du 27 février 2020 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 3,70 € par action qui comprenait une part exceptionnelle de 2,59 € par action afin de reverser aux actionnaires les ressources générées par la cession de PREIM (quote-part de résultat mise en équivalence et plus-value de cession).

Toutefois, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, les annonces faites par la Banque Centrale Européenne le 27 mars 2020 et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions le 30 mars 2020 recommandent la suspension, et ce jusqu'au 1er octobre 2020, des paiements de dividendes ou des engagements de verser des dividendes pour tous les établissements européens de crédit et assimilés. En conséquence, votre Conseil d'Administration réuni le 9 avril 2020 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de suspendre la distribution du dividende initialement prévu d'un montant de 3,70 € par action.

Ainsi, compte tenu du versement d'un acompte de 0,70 € le 7 novembre 2019, le solde du dividende initialement décidé par le Conseil d'Administration le 27 février 2020, soit 3,00 € par action, sera affecté au report à nouveau conformément à la troisième résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale.

La Société demeure attentive à l'évolution de la position de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, susceptible de s'exprimer d'ici au 1er octobre 2020 sur l'éventuelle prolongation

de sa recommandation relative à la suspension des dividendes. Comme annoncé le 9 avril 2020 dans son communiqué de presse, le Conseil d'Administration proposera ses orientations en matière de distribution de dividendes au cours du quadrimestre 2020.

Comme annoncé le 9 avril 2020 dans son communiqué de presse, le Conseil d'Administration proposera ses orientations en matière de distribution de dividendes au cours du quadrimestre 2020.

### QUESTION RELATIVE AU COURS DU TITRE UFF

Un actionnaire a adressé la question suivante :

***Concernant le cours du titre UFF, en dehors de la baisse importante de la bourse en mars (Covid), comment expliquer la baisse importante du titre depuis 2 ans (environ 30 € en juin 2018) ?***

Réponse :

Le Groupe UFF est attentif à l'évolution de son cours de bourse. Comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous, entre le 2 janvier 2018 et le 30 juin 2020, le cours de l'action UFF ressort en baisse de -37,8%, performance supérieure à celle des banques de la zone euro (Eurostoxx Banks : -47,7%) mais sensiblement inférieure à celle du CAC40 (-1,7%).

En 2018, les valeurs bancaires ont été impactées par un ensemble de facteurs entraînant une chute des valorisations : des menaces pesant sur le développement du commerce mondial, la révision à la baisse des prévisions de croissance en Europe et des anticipations de hausse des taux moins rapide que prévu.

En ce qui concerne l'UFF, le décrochage de la valorisation a été plus marqué au dernier trimestre 2018, en ligne avec la communication du PNB du 3<sup>ème</sup> trimestre publiée le 8 novembre 2018 et annonçant un « repli de 8% du PNB » et qui « dans un contexte économique et fiscal encore incertain » anticipait « une contraction de la collecte commerciale de l'année en particulier du fait de la disparition des produits ISF et d'un ralentissement de la dynamique immobilière ».

En 2019, les valeurs bancaires ont continué d'être impactées par les craintes sur l'évolution du commerce mondial et la persistance de l'environnement de taux bas, le cours de bourse de l'UFF s'avérant particulièrement impacté par les incertitudes du contexte économique et politique et les interrogations sur les évolutions fiscales et réglementaires.

L'année 2020 porte, quant à elle, la marque de la crise sanitaire, économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19. Le Groupe a actualisé les informations relatives aux impacts de cette crise dans son communiqué de presse du 24 juin dernier et indiqué que l'impossibilité des

rendez-vous physiques en clientèle durant dix semaines avait affecté la performance habituelle du réseau commercial.

Dans ce contexte, le groupe a annoncé continuer d'anticiper un impact négatif de la crise sur le résultat de l'exercice en cours, les conséquences du confinement se matérialisant particulièrement sur les comptes du 1er semestre 2020 qui seront publiés le 30 juillet prochain.

Grâce à la solidité de son bilan et malgré les mesures d'ajustement prises à court terme, le Groupe UFF confirme les orientations du plan stratégique « Moderniser & Croître ».

